

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 263/05

AMR 23/033/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE

**Samuel Morales, responsable syndical**

**ses sœurs :**

**Omayra Morales (f), enseignante**

**Matilde Morales (f), enseignante**

**Gladys Morales (f), enseignante**

**ainsi que les autres membres de sa famille**

---

Londres, le 3 octobre 2005

Selon les informations recueillies, un groupe paramilitaire bénéficiant du soutien de l'armée colombienne a menacé de tuer Samuel Morales, responsable syndical, ses sœurs Matilde, Omayra et Gladys Morales, ainsi que d'autres membres de sa famille. Samuel Morales est privé de liberté depuis août 2004 pour « *activités de guérilla* », dans le cadre d'une affaire apparemment montée de toutes pièces. Les personnes inculpées de la sorte sont souvent tuées après leur libération. Amnesty International pense que tous les membres de la famille Morales sont en grand danger.

Omayra et Gladys Morales sont enseignantes à l'école Juan Jacobo Rousseau à Arauquita, dans le département d'Arauca. Le 21 septembre, entre 10 heures et 10 h 30, la secrétaire de l'établissement a reçu l'appel d'un homme qui a déclaré faire partie des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Il lui a dit : « *Dites aux professeurs Gladys et Omayra Morales qu'elles ont soixante-douze heures pour quitter le département, que nous considérons les membres de la famille de M. Samuel Morales comme des cibles militaires et qu'ils doivent disparaître de l'Arauca ; dites-leur également que Samuel Morales a toujours une dette énorme envers nous, les AUC.* »

Matilde Morales, également enseignante, travaille à l'école Gabriel García Márquez à Arauquita. Là aussi, la secrétaire a reçu un appel similaire, entre 10 h 30 et 11 heures. Un autre appel de menaces a été passé au domicile d'Omayra Morales à 18 h 30. L'interlocuteur, un homme, a déclaré : « *Madame, vous avez eu le message qu'on vous a laissé, à vous, à vos sœurs et à tous les autres membres de la famille de Samuel Morales : on ne plaisante pas, il ne s'agit pas d'un jeu, vous devriez savoir qu'il ne vous reste que soixante-douze heures et qu'on n'arrêtera pas tant qu'on n'aura pas fait payer votre petit frère, toute la famille de Samuel Morales doit disparaître du département d'Arauca.* »

Samuel Morales est le président de la *Central Unitaria de Trabajadores* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs), une fédération nationale de syndicats, pour le département d'Arauca. Il a été arrêté le 5 août 2004 par des soldats de la 13<sup>e</sup> brigade et accusé d'appartenir à un mouvement de guérilla. Six heures plus tôt, des soldats de la même unité avaient fait sortir, *manu militari*, trois autres syndicalistes d'une maison de Caño Seco, un hameau du département d'Arauca, avant de leur tirer dans le dos. L'armée a par la suite déclaré qu'il s'agissait de membres d'un mouvement de guérilla et qu'ils avaient été abattus après avoir ouvert le feu sur les militaires. Les conclusions de l'enquête ont prouvé que ces allégations étaient fausses. En juillet 2005, quatre soldats et un civil ont été inculpés des meurtres des trois syndicalistes, tandis que Samuel Morales est resté en détention. Le 3 janvier 2005, il a été inculpé de « *rébellion* ». Les personnes accusées d'entretenir des liens avec des mouvements de guérilla ainsi que leurs proches sont souvent menacés de mort par des groupes paramilitaires, et parfois tués. Si un tribunal les libère faute de preuve, il arrive que ces personnes soient tuées par des paramilitaires. Le 29 juillet 2005, alors que Samuel Morales était en garde à vue dans un commissariat de Saravena (département d'Arauca), le responsable lui aurait déclaré qu'il connaissait le lieu de travail de ses sœurs et qu'il savait où trouver sa femme. Ces dernières semaines, les sœurs de Samuel Morales ont été retenues à maintes reprises à des postes de contrôle militaires, pendant de nombreuses heures. Par ailleurs, des policiers auraient exercé des pressions sur le directeur d'un hôpital de la région afin que celui-ci renvoie l'épouse de Samuel Morales, simplement parce qu'elle était mariée avec lui. Amnesty International pense que les meurtres des trois syndicalistes, l'arrestation de Samuel Morales et le harcèlement de ses proches font partie d'une stratégie par laquelle les forces de sécurité espèrent porter atteinte au travail des syndicalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres militants du département d'Arauca.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Samuel Morales et de sa famille ;
- demandez instamment que soit conduite une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces de mort dont ces personnes ont fait l'objet le 21 septembre, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures jugées appropriées par les personnes menacées, afin de garantir leur sécurité ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient traduites en justice ;
- exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-2  
Santafé de Bogotá, Colombie  
**Fax :** +57 1 337 5890

**Formule d'appel :** *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

**Vice-président de la République :**

Vicepresidente de la República de Colombia  
Dr. Francisco Santos Calderón  
Vicepresidencia, Carrera 8A No 5-57  
Bogotá  
Colombie  
**Fax :** +57 1 565 7682

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Vicepresidente, / Monsieur le Vice-Président,*

**Ministre de la Protection sociale (chargé de la Santé; du Travail et de la Sécurité sociale) :**

Sr. Diego Palacio Betancur  
Ministro de Protección Social  
Ministerio de Protección Social,  
Ministerio de Salud, Carrera 13 No 32-76  
Santafé de Bogotá, Colombie  
**Fax :** +57 1 336 8007

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (organisation non gouvernementale de défense des droits humains) :**

Political Prisoners Solidarity Committee  
Comité de Solidaridad con los Presos Políticos,  
Calle 26 N4 A-45, Piso 12 Edificio Torre KLM  
Bogotá  
Colombie

**Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:**

Dr. Mario Germán Iguarán  
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación,  
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite), Bogotá, Colombie  
**Fax :** +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 14 NOVEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*